

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
NESTLE FRANCE**



Février 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise NESTLE FRANCE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

NESTLE FRANCE			
Date d'adhésion au programme	27/07/2020	Date d'engagement dans le programme	15/06/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	9 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	27/11/2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2030
Date de publication du rapport d'évaluation	Février 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	8
II.1 Synthèse de l'évaluation	8
II.1.1 Adéquation des informations fournies	8
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.3 Conclusion évaluative.....	9
III. Recommandations	10
III.1 Renforcement de la significativité du plan d'action	10
III.1.1 Renforcement des objectifs stratégiques.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	10
III.2 Optimisation de la mise en œuvre	11
IV. Synthèse des retours des relecteurs	12

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	34 - 40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux
Secteurs d'activité	Fabrication, transformation, conditionnement, achat, vente, représentation sous toutes ses formes, y compris agence générale entreprise de tous produits ou spécialités ayant un caractère alimentaire ou diététique et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet. En France, Nestlé est présent sur l'ensemble des catégories alimentaires de consommation courante et spécialisée, de la nutrition infantile à la nutrition clinique, en passant par tous les instants de la consommation quotidienne : - La nutrition infantile - La nutrition clinique - Les boissons instantanées - Les chocolats et les confiseries - Les produits culinaires - Les activités de restauration professionnelle et hors foyer - Les céréales - Les eaux
Chiffre d'affaires	2,32 Milliards d'euros en 2023
Nombre d'employés	> 10 000
Site web de l'entreprise	https://www.nestle.fr/

I.1 Engagements préexistants

Nestlé France indique ne pas encore avoir mis en place une politique ou une stratégie biodiversité. Cependant, plusieurs de leurs actions préexistantes contribuent à la préservation de la biodiversité.

1- pilier Forêt (ensemble des programmes visant la lutte contre la déforestation importée liés à l'approvisionnement en matières premières clés) : Nescafé plan, plan Cacao Nestlé, Initiative Cacao et Forêts (CFI), collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et Earthworm Foundation (réserve forestière de Cavally).

2- pilier Sols et Agriculture (plusieurs programmes de filières agricoles durables) : démarche Préférence s'inspirant des principes de l'agroécologie, Sustainable Agriculture Initiative depuis 2002.

3- pilier Achats Responsables : en 2018, le groupe Nestlé se dote d'un Standard pour des achats responsables définissant les bonnes pratiques environnementales et sociales en matière d'approvisionnement auprès des fournisseurs.

4- pilier Eaux, piloté par Nestlé Waters sur deux impluviums (Vosges, Gard) :

- Vosges : politique « zéro pesticide » - agricole, urbain, touristique, développement de pratiques d'agroforesterie, analyse de la qualité des sols, amélioration de la connaissance des écosystèmes, inventaire des espèces locales, réduction des intrants chimiques et arrêt de culture non adaptée aux contraintes locales, 12000 nouveaux arbres plantés, 240km de haies préservées
- Gard : inventaire biologique réalisé en 2020, encouragement aux pratiques agricoles bio, soutien à l'interdiction des engrais et produits phytosanitaires, accompagnement à la transition vers des traitements préventifs naturels
- Challenge « Act For Biodiversity » en partenariat avec l'ONG Ashoka.

5- pilier Usines plus respectueuses de l'environnement : certification ISO 14001 (Management environnemental) de toutes les usines de Nestlé France, alimentation en électricité renouvelable, atteinte de l'objectif de « 0 déchet enfouis », actions spécifiques à certains sites (Montfort).

6- autres projets de contributions positives à la biodiversité : Programme « Un Bébé, Un Arbre » initié en 1971 soit plus de 800 000 arbres participant ainsi à la préservation de plus de 160 forêts françaises ; Projet Haies en Vendée en partenariat avec une coopérative bio d'agriculteurs ; Projet Nichoirs en Bretagne dans les parcelles agricoles, accompagné de la LPO, et des projets de gîtes à chauves-souris.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

L'entreprise a identifié les enjeux suivants vis à vis de la lutte contre l'érosion de la biodiversité :

- La lutte contre la déforestation en lien avec l'approvisionnement en café/cacao et autres matières premières clés (soja, pâte et papier, huile de palme) présentant de forts risques de déforestation importée. Plusieurs réponses sont apportées par le groupe Nestlé et Nestlé France pour réduire les impacts de ces matières premières (engagement 100% sans déforestation d'ici 2025, programme de surveillance via satellite Starling) ainsi que des actions proactives pour restaurer les forêts (notamment en Côte d'Ivoire et en Asie du Sud-Est), de même que l'intensification écologique continue des cultures.
- L'amélioration des pratiques agricoles en lien avec l'approvisionnement en denrées agricoles en France (grandes cultures : céréales, pomme de terre, betterave sucrière). Plusieurs leviers d'actions sont en cours telles que la Démarche préférence et le programme Sols vivants visant à développer l'agriculture régénératrice.
- L'amélioration des pratiques d'élevage laitier qui est la plus émettrice de GES pour le groupe Nestlé. Les réponses apportées par le groupe sont des initiatives telles que les fermes bas-carbone.
- L'exploitation de la ressource en eau par Nestlé Waters dans les impluviums concernés (Vosges, Gard) et les activités de mise en bouteille qui génèrent une quantité d'emballage plastique très importante avec des impacts liés à la pollution des milieux naturels. Les réponses apportées par Nestlé Waters sont multiples : l'interdiction des engrais et des produits phytosanitaires, les couverts végétaux, la certification bio, la renaturation de cours d'eau, le réseau de haies, d'agroforesterie et la gestion des milieux forestiers, etc.
- L'intégration territoriale et gestion de la biodiversité des 20 sites de production en France (sources de GES et de pollutions).

- La réduction des emballages, en particulier le plastique et l'augmentation du recyclage / de la recyclabilité

Points d'amélioration :

- *Faire apparaître les enjeux de réduction des émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris dans ses approvisionnements amont (production des matières premières, stockage, transport et transformation avant l'arrivée dans les usines du groupe Nestlé) et dans ses filières aval (transport, stockage, distribution).*
- *Intégrer l'aval de la chaîne de valeur au regard de la place de leader de Nestlé en termes de parts de marché alimentaire en France (97,5 % des foyers Français ont acheté au moins 1 fois un produit Nestlé en 2023¹) : étendre et déployer des produits écologiquement responsables dans toutes les gammes commercialisées, inciter et faciliter la consommation écologiquement responsable (information transparente, marketing positif, politique tarifaire incitative,...)*

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ce plan d'action concerne l'ensemble des catégories de Nestlé en France listées ci-dessous : • Chocolats : Nestlé Dessert, Nestlé l'Atelier, Kit Kat, Smarties,... • Dairy : Nesquik, Nestlé Lait concentré, Wunda,... • Boissons : Nescafé, Dolce Gusto, Ricoré,... • Nutrition infantile : Nestlé, Guigoz, Nidal, Naturnes,... • Food : Moussline, Maggi, Buitoni, • CPF : Chocapic, Crunch, Lion,... • Purina : Friskies, Pro Plan, Gourmet, Fido, Purina One, Felix,... • Nestlé Health Science : Clinutren, Renutryl, Optifibre, Sondalis,... Il inclut principalement deux étapes de la chaîne de valeur : l'approvisionnement en matières agricoles et les emballages. L'entreprise indique que ce choix s'est fait suite à une cartographie des dépendances et des impacts des activités sur la biodiversité.
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	9
---	---

Nombre d'actions cœur de métier	7	Nombre d'actions complémentaires	1
--	---	---	---

Actions cœur de métier	• 1. Réduire d'un tiers la quantité de plastique vierge et diminuer de 10% la quantité de plastique utilisée dans nos emballages d'ici 2025 • 2. Atteindre zéro émission nette d'ici 2050 • 3. S'approvisionner à 100% en café responsable d'ici 2025 • 4. D'ici 2025, s'approvisionner à 100% en cacao issu du Plan Cacao Nestlé pour nos produits de confiserie • 5. Atteindre 100% des emballages recyclables ou réutilisables d'ici 2025,
-------------------------------	---

¹ <https://www.nestle.fr/nestleenfrance/histoire-et-chiffres-cles>

pour poursuivre un objectif zéro emballage, y compris plastique, jetés en décharge ou en déchets

- 6. Atteindre et maintenir 100% des chaînes d'approvisionnements exemptes de déforestation : d'ici 2022 pour l'huile de palme, le sucre, le soja, la viande, la pâte à papier et le papier
- 7. Atteindre 50% d'approvisionnement de matières premières clés issues de l'agriculture régénératrice d'ici 2030

Action complémentaire

- 1. Définir une stratégie biodiversité d'ici fin 2022 pour un territoire

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les actions sont très détaillées et toutes les informations relatives aux indicateurs de suivi, à la finalité de l'action et au descriptif de l'action sont présentes.

Points d'amélioration :

- Clarifier la finalité des actions et leur descriptif pour garder une cohérence avec l'intitulé de l'action.
- Préciser la spécificité de l'action n°1 par rapport à l'action n°5 qui traitent toutes deux des emballages plastiques, de leurs réduction et recyclage. De même pour l'action n°4 et n°6 qui traitent, entre autres, de la déforestation.
- Préciser quelles sont les parties prenantes qui ont été mobilisées pour élaborer le plan d'action

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Nestlé France, situé à Issy-les-Moulineaux, est actif dans la fabrication, la transformation, et la commercialisation de produits alimentaires variés. L'entreprise, avec un chiffre d'affaires de 2,32 milliards d'euros en 2023 et plus de 10 000 employés, opère dans des secteurs comme la nutrition infantile, les boissons, les confiseries, et la restauration professionnelle.

Nestlé France n'a pas encore de stratégie biodiversité formalisée mais mène plusieurs initiatives déclarées positives pour la biodiversité : programmes contre la déforestation dans ses filières cacao et café, actions d'agroécologie via Préférence, gestion durable des ressources en eau par Nestlé Waters, certification ISO 14001 pour ses usines, et programmes locaux comme « Un Bébé, Un Arbre » ou la plantation de haies.

L'activité de Nestlé repose sur des écosystèmes pour l'agriculture, la gestion de l'eau, et la production d'emballages. Les principales pressions identifiées incluent la déforestation, les émissions de GES majoritairement liées à la chaîne d'approvisionnement, et l'exploitation des ressources naturelles comme l'eau et le bois.

Le groupe Nestlé cherche à réduire la déforestation importée, améliorer les pratiques agricoles et d'élevage, limiter les impacts des emballages plastiques, et intégrer la biodiversité dans la gestion de ses 20 sites industriels.

Le plan d'action, sur neuf ans, couvre les filières cacao, café, et emballages. Parmi les sept actions principales, Nestlé s'engage à réduire d'un tiers les plastiques vierges, atteindre zéro émission nette d'ici 2050, et développer l'agriculture régénératrice. Une action complémentaire vise à définir une stratégie biodiversité pour un territoire.

Les principales qualités du plan d'action sont :

- Toutes les actions cœur de métier sont dédiées à la biodiversité et répondent à la majorité des facteurs de pressions identifiés.
- Les objectifs sont mesurables et les indicateurs sont clairs, tangibles et alignés avec les objectifs des actions.
- Les actions cœur de métier s'inscrivent dans des programmes multi-acteurs (ex. Fondation Earthworm, Global Forest Watch).
- La direction et les parties prenantes internes et externes sont mobilisées dans la mise en œuvre.

Les principaux points d'amélioration pour consolider l'exemplarité sont :

- Expliciter les outils métiers déployés pour suivre l'avancement des actions.
- Documenter plus en détail l'allocation et l'impact des moyens mobilisés pour chaque action ; en particulier l'action 2 relative à l'atteinte du zéro émission nette d'ici 2050.

Les principaux points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Porter les objectifs à la hauteur de l'entreprise en tant que leader d'influence (y compris sur sa chaîne de valeur aval) : étendre et déployer des produits écologiquement responsables dans toutes les gammes commercialisées, inciter et faciliter la consommation écologiquement responsable (information transparente, marketing positif, politique tarifaire incitative,...) Préciser dans quelle mesure les actions 3, 4 et 7 peuvent répondre aux pressions de l'entreprise sur la biodiversité en termes d'introduction et prolifération d'espèces envahissantes.
- Compléter les indicateurs pour inclure des mesures directes des impacts sur la biodiversité.
- Systématiser la prise en compte des enjeux biodiversité dans les actions du plan, y compris les impacts indirects positifs ou négatifs.

Les principaux points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Préciser le processus d'amélioration prévu pour certaines actions afin de viser 100 % des objectifs.
- Clarifier la finalité et le descriptif des actions pour maintenir une cohérence globale.
- Préciser si les actions s'inscrivent dans des démarches régionales, nationales ou internationales.
- Inclure des indicateurs mesurant directement les impacts des actions sur la biodiversité.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Renforcement de la significativité du plan d'action

III.1.1 Renforcement des objectifs stratégiques

- Préciser les plus – values biodiversité des actions indiquées dans les « engagements préexistants » et les « contributions positives » en faveur de la biodiversité dans l'état des lieux du prochain plan d'action.
- Ambition Climatique et Biodiversité :
 - Élaborer des objectifs ambitieux et additionnels pour devenir un leader d'influence dans la filière agroalimentaire : étendre et déployer des produits écologiquement responsables dans toutes les gammes commercialisées, inciter et faciliter la consommation écologiquement responsable (information transparente, marketing positif, politique tarifaire incitative,...)
 - Intégrer des co-bénéfices biodiversité dans tous les programmes existants, comme « Sols Vivants ».
- Diagnostic Étendu :
 - Étendre l'évaluation des impacts environnementaux aux chaînes de valeur aval (distributeurs, consommateurs) et aux sites indirectement liés aux activités.

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser plus clairement le saut additionnel des actions, par rapport à celles déjà menées par Nestlé au moment du dépôt du plan d'action
- Identifier et spécifier les parties prenantes impliquées dans l'élaboration du plan d'action, en détaillant leur rôle.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Approfondissement des enjeux biodiversité :
 - Renforcer la responsabilité pédagogique de Nestlé, en capitalisant sur son impact auprès de 97,5 % des foyers français et en développant des actions vis-à-vis des clients ;
 - Contribuer au déploiement ambitieux et rapide de l'éco-score sur ses produits pour sensibiliser les consommateurs.
- Indicateurs et Mesures d'Impact :
 - Inclure des indicateurs mesurant directement les impacts des actions sur la biodiversité (ex. Réduction des pressions sur les écosystèmes).
- Élargissement du Plan d'Action : étendre les actions à l'ensemble des sites industriels en France.
- Ajout d'actions spécifiques :
 - Une action ciblée sur la réduction des prélèvements en eau pour les impluviums des Vosges et du Gard.
 - Une action dédiée à l'amélioration de la biodiversité sur les sites de production.

III.2 Optimisation de la mise en œuvre

- Comité de Suivi Collaboratif :
 - Mettre en place un comité comprenant associations, scientifiques, fournisseurs, et autres parties prenantes critiques (dont des représentants de la chaîne aval: distributeurs, clients,...).
- Calendrier Structuré :
 - Élaborer un calendrier annuel pour les réunions et ateliers, aligné sur les étapes clés du plan d'action.
- Indicateurs de Suivi et Sensibilisation :
 - Définir des indicateurs pour mesurer l'engagement des parties prenantes (taux de participation, impact des contributions).
 - Effectuer des enquêtes périodiques pour évaluer les perceptions et l'engagement après les actions de sensibilisation.
- Documentation et Suivi des Ressources :
 - Mettre en place une grille budgétaire détaillée pour suivre les ressources mobilisées par action (financières, humaines, matérielles).

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- *Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »*
Collège « ONG, fondations »
Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite particulièrement encourager l'entreprise :

- à poursuivre ses engagements relatifs aux pollutions plastiques en réhaussant l'ambition de l'action 1 avec l'identification d'un nouvel objectif à horizon 2030.
- à expliciter les moyens d'action liés à l'atteinte des objectifs de l'action 2 sur l'atteinte du zéro émission nette d'ici 2050.